

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1438

59 – NORD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

Jugement d'ouverture

Date : 20 juillet 2026.

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.

927 854 737 RCS Lille Métropole.

VEBO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : La conception, la promotion, le développement et la commercialisation de moyens de mobilité et notamment de solutions d'électrification de vélos : Eco-conçus suivant une approche Low-Tech ; Socialement et Écologiquement responsables en conception, fabrication et usage ; Accessibles financièrement au plus grand nombre. Toutes prestations de formation au profit de particuliers, d'agents des services publics, d'entreprises, d'entrepreneurs et de personnes morales ; Toutes prestations d'accompagnement au changement, d'évolution du business Model, d'études techniques, de conseils commerciaux et en ingénierie, de bureau d'études et de conception dans le domaine de la mobilité Éco-responsable ; La création, le dépôt, l'exploitation, la concession et/ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle, notamment de tous signes distinctifs, marques, brevets et savoir-faire. L'objet de la Société comprend également : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, la création, la participation et l'exploitation de tout réseau de distribution, notamment une franchise, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. Poursuite de l'utilité sociale La Société assure la poursuite de son objet social dans les conditions et avec les exigences définies au présent article. Elle veillera sans cesse à la recherche d'une utilité sociale au sens de l'article 2 de la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dans un esprit d'équité et de coopération. La Société contribue par son entreprise et ses produits à une économie positive. 7 Elle contribue par ailleurs au respect de l'environnement et à la lutte contre les exclusions et les inégalités comme au renforcement de la cohésion territoriale aussi bien dans la finalité poursuivie dans ses prestations qu'à travers la manière dont ces dernières sont réalisées. L'utilité sociale de la Société se caractérise ainsi notamment par : le maintien et le renforcement de la cohésion territoriale par l'accompagnement des entreprises et des entrepreneurs à réaliser leur mutation sur leur territoire vers des modes

d'entreprendre et de fabrication de plus en plus responsables ; la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales et économiques, par la volonté de rendre accessibles au plus grand nombre des produits écologiques, locaux et de qualité ; le développement durable dans sa dimension environnementale et à la transition énergétique par le respect de critères écologiques exigeants visant à minimiser les coûts écologiques de fabrication et de distributions des produits et de mode commercialisés ; son impact régénérateur (et non simplement préservateur) des écosystèmes du vivant (sous toutes ses formes) la lutte contre toute forme de gâchis de ressources naturelles, et la limitation au maximum des émissions de carbone (depuis la fabrication des produits, l'usage, jusqu'au démantèlement en fin de vie). 1/ L'utilité sociale dans la finalité des prestations L'utilité sociale au travers des prestations proposées, se traduit de la manière suivante : Approvisionnement en produits et matières premières ayant le plus faible impact écologique possible ; Pratique des prix les plus justes pour les producteurs comme pour le consommateur final ; Mise en place des actions satisfaisant à des critères de développement durable. 2/ L'utilité sociale dans la réalisation des prestations La Société participe au développement durable dans sa dimension environnementale et Sociétale par le respect de critères écologiques exigeants visant à diminuer les coûts écologiques de fabrication et de distribution des produits aux consommateurs. Elle intègre et développe une exigence écologique à tous les niveaux en privilégiant autant que possible, la lutte contre toute forme de gâchis de ressources naturelles, et la limitation au maximum des émissions de carbone (depuis la fabrication des produits, l'usage, jusqu'au démantèlement en fin de vie). Enfin, la Société apporte son concours et soutien à l'insertion sociale en contribuant à développer de nouveaux emplois.

Adresse : 2, rue Nain, 59100 Roubaix.

Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mai 2026, désignant liquidateur : SELAS M.J.S.PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE 65 boulevard de la République 59100 ROUBAIX. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

